

Valoriser ma démarche par un label : lequel choisir ?

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX LABELS RÉGIONAUX ET NATIONAUX POUR VALORISER VOS ACTIONS

Une grande diversité de dispositifs existe : normes, certifications, marques, labels, chartes, trophées... et bien d'autres encore. Dans le domaine de la transition écologique, cette pluralité d'outils est destinée à aider les collectivités et les entreprises à valoriser leurs initiatives en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Il existe une multitude de labels, chacun ayant sa propre spécificité, ses critères d'éligibilité et son niveau d'exigence. Que ce soit pour la gestion des ressources naturelles, la performance énergétique, la qualité de l'air, ou encore la préservation des écosystèmes, le choix d'un label adapté n'est pas toujours évident.

Plus de 70 labels ont été référencés dans le domaine de la transition écologique des collectivités (ARBE, 2025).

Dans ce contexte, le véritable défi réside dans le choix du label le plus pertinent,

celui qui saura véritablement refléter l'engagement de la collectivité et la qualité de sa démarche. En effet, chaque label peut apporter des bénéfices différents : il peut servir de levier pour obtenir des financements, renforcer la légitimité d'un projet, fédérer les parties prenantes ou encore attirer l'attention des citoyens sensibles aux enjeux écologiques. Toutefois, ce choix doit être réfléchi et aligné avec les priorités de la collectivité, l'impact recherché et les retombées attendues.

Valoriser une démarche par un label, c'est avant tout se donner l'opportunité de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue, de transparence et d'engagement pour un développement plus durable. Mais face à cette abondance de dispositifs, il est essentiel de bien comprendre les spécificités de chaque label pour maximiser les effets positifs de cette reconnaissance.



plus de **70 labels**

**référéncés pour les collectivités dans le domaine
de la transition écologique** (ARBE, 2025).



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En France, le recours à un label pour valoriser une démarche environnementale s'inscrit dans un cadre réglementaire et stratégique en évolution.

La loi Climat et Résilience (2021) encourage les collectivités à adopter des pratiques exemplaires en matière de transition écologique, souvent valorisées par des labels. Des dispositifs nationaux, comme France Nation Verte ou les Territoires engagés pour la nature, soutiennent l'engagement local.

Par ailleurs, les politiques publiques (Plan biodiversité, Stratégie nationale bas carbone, etc.) incitent à s'appuyer sur des référentiels reconnus pour garantir la transparence, la qualité et la crédibilité des actions menées sur les territoires.



Illustration en actions

Communes de Val-Buëch-Méouge (05) et d'Aureille (13) – **Territoire Engagé pour la Nature et Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**

Le dispositif Territoires Engagés pour la Nature [TEN] valorise et accompagne les collectivités qui s'engagent pour la biodiversité via un plan d'actions pluriannuel sur 3 ans. La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) n'est pas obligatoire, mais de nombreuses communes choisissent de le mettre en avant dans leur candidature, car il constitue un outil précieux de diagnostic et de mobilisation citoyenne.



Val-Buëch-Méouge (05) a notamment mis en avant dans sa candidature la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) mené en 2020, avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels et du PNR des Baronnies Provençales. Cet atlas a permis d'identifier une richesse faunistique remarquable (notamment plus de 130 papillons de jour) et a donné lieu à la publication d'un livret naturaliste illustré et distribué aux habitants.



Aureille (13), engagée dès 2021 dans le dispositif, a également réalisé un ABC très riche : recensement de plus de 90 nouvelles espèces (dont certaines rares comme l'aigle de Bonelli), et protection de 97 % des espaces naturels et agricoles. Sa démarche inclut des actions concrètes : inventaire participatif des abeilles sauvages, gestion lumineuse adaptée, écopastoralisme et lutte contre les plantes invasives. ●



Communes de Saint-Chamas (13) et Châteaurenard (13) – **Territoire Durable, une COP d'avance**

Le label Territoire Durable, une cop d'avance accompagne les collectivités dans des démarches globales de transition écologique. Il valorise les stratégies intégrées (climat, énergie, biodiversité, mobilité, participation citoyenne, etc.) en s'appuyant sur un référentiel d'évaluation commun.



La commune de **Saint-Chamas (13)** cumule les labels Territoires Engagés pour la Nature et Territoire durable, une Cop d'avance. Elle a mis en place un Agenda 2030 structuré autour de 6 axes (biodiversité, mobilité, sobriété énergétique, santé, éducation et participation citoyenne).

Parmi ses actions : végétalisation des espaces publics, programmes éducatifs sur la biodiversité en lien avec les écoles et expérimentation d'un éclairage public intelligent réduisant de 40 % la consommation d'énergie.



Labellisée Territoire durable, une Cop d'avance depuis 2018, la commune de **Châteaurenard (13)** a engagé une stratégie climat-énergie-biodiversité transversale impliquant et responsabilisant l'ensemble de ses services. C'est notamment le cas de la piscine municipale, rénovée et labellisée Bâtiment Durable Méditerranéen Argent dont la labellisation a été portée en interne directement par le service sport de la collectivité.

Au-delà des réalisations, la labellisation est perçue comme un levier structurant : elle offre un cadre d'évaluation partagé, aide à réaliser un état des lieux des actions, à se poser les bonnes questions et à identifier les points d'amélioration tout en apportant une crédibilité supplémentaire en interne et auprès des partenaires. La commune insiste sur la nécessaire symbiose entre élus et agents pour rendre une labellisation réussie et utile, mais aussi sur la dimension collective, la transversalité et sur l'importance de la communication, qui permet d'assurer une adhésion forte et de valoriser les avancées d'une stratégie collective auprès des habitants et des partenaires. ●



Outils et ressources

Consultez les outils et ressources spécifiques sur ce thème pour aller plus loin :



Découvrez d'autres retours d'expériences sur www.arbe-regionsud.org : rubrique « Labels et chartes »



Pistes d'accompagnement

L'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) anime 4 labels

- **Label Territoire Durable, une COP d'Avance** : un dispositif régional qui reconnaît et accompagne les collectivités qui s'engagent dans des démarches globales de transition écologique répondant aux objectifs du développement durable.
- **Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature** : un dispositif national, porté par l'Office Français de la Biodiversité et l'institution Régions de France et animé en région par l'ARBE. Il permet d'accompagner les collectivités dans leurs plans d'actions en faveur de la biodiversité.
- **Label PARC+** : un dispositif régional porté par l'ARBE et ses partenaires pour valoriser et accompagner les parcs d'activités économiques de qualité et performants.
- **Charte Zéro Déchet Plastique et Plage sans plastique** : les signataires s'engagent dans la réalisation d'actions pour réduire la pollution plastique.

D'autres labels et dispositifs, portés par des partenaires régionaux ou nationaux et dont l'ARBE est partie prenante, constituent autant de leviers thématiques stratégiques pour les collectivités

- **Les Aires éducatives** : coordonnées par l'Office Français de la Biodiversité, elles associent les élèves et enseignants à la gestion participative d'un espace naturel terrestre ou marin.
- **Label Villes et Villages Étoilés** : animé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), il récompense les collectivités qui réduisent la pollution lumineuse et préservent la biodiversité nocturne.
- **Label Villes et Villages Fleuris** : valorise la qualité de vie et l'attractivité touristique en mettant l'accent sur le patrimoine paysager, la biodiversité et la gestion durable des espaces verts.
- **Le programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)** : outil de planification écologique porté par l'ADEME qui met à disposition des collectivités une ingénierie territoriale et un accompagnement personnalisé selon deux référentiels d'action, l'un axé sur le périmètre Climat-Air-Énergie et l'autre sur l'économie circulaire.
- **Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM)** : Dispositif porté par EnvirobatBDM, qui accompagne et récompense les projets de construction ou rénovation selon une approche adaptée au climat méditerranéen selon trois niveaux (Bronze, Argent, Or).

FICHE RÉALISÉE AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SUIVANTS :



PARTENAIRES TECHNIQUES :

